



NUMÉRO	SUJET
57-2020	Demande de crédit de CHF 100'000 pour la démarche Transition écologique 2020-2022 du Grand Genève
	RESPONSABLE(S) POLITIQUE(S) Gérald Cretegy, Frédéric Mani, Daniel Rossellat

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

L'Assemblée du Grand Genève du 21 novembre 2019 a décidé d'engager une démarche ambitieuse et urgente, relative à la Transition écologique (TE). C'est un projet sur trois ans (2020-2022), qui permettra d'élaborer une charte et un programme d'actions coordonnées pour orienter le futur vers plus de durabilité. Il s'agit de valoriser et de mettre en commun les démarches conduites par les partenaires à l'échelle du bassin de vie du Grand Genève.

Contexte / Enjeux

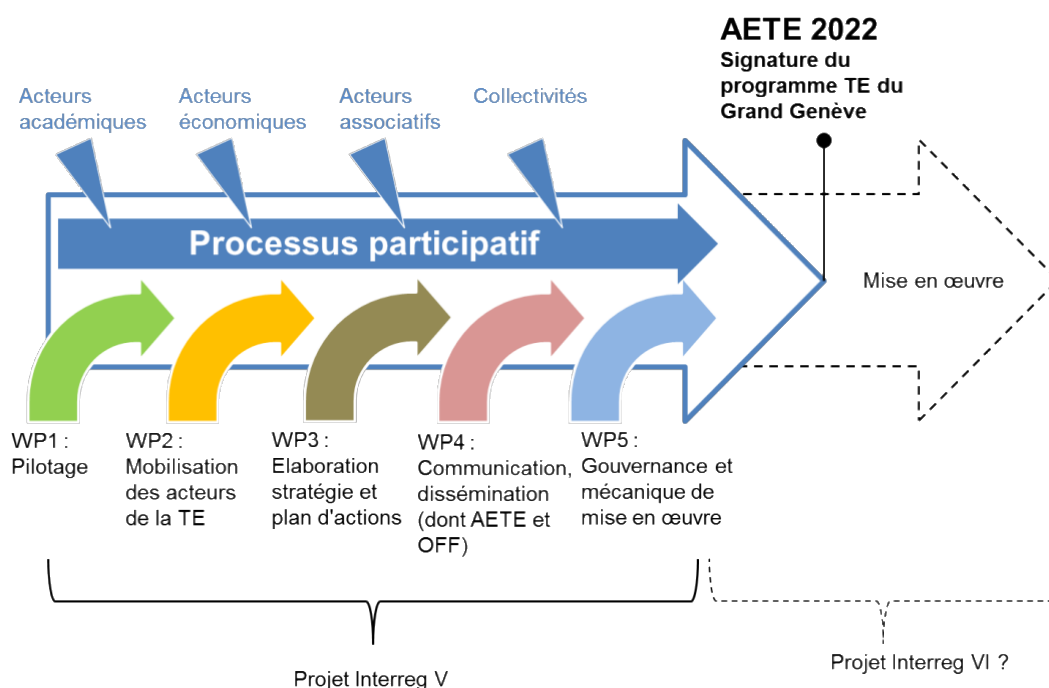
Au cours de l'année 2019, devant l'urgence de réorienter les politiques publiques face aux défis environnementaux, l'Assemblée du Grand Genève a décidé d'engager une révision de son projet de territoire sous l'angle de la transition écologique et de déposer auprès des instances européennes un projet Interreg destiné à obtenir des financements.

L'Union européenne a lancé les programmes Interreg en 1990, dans le but de promouvoir l'intégration dans l'espace européen et un développement équilibré au-delà des frontières nationales. Les programmes n'ont cessé d'être développés au fil des années et sont devenus un instrument important pour la poursuite d'objectifs concrets. Les différents programmes Interreg auxquels la Suisse participe et les projets qui s'inscrivent dans ce cadre sont précieux pour notre pays et constituent une partie importante de la politique régionale suisse. La Suisse peut participer en tant que co-chef de file d'un pays européen. Il faut un budget plus ou moins équilibré entre les partenaires suisses et français (entre 45% côté suisse et 55% côté français). Les fonds européens FEDER sont importants et vont aux partenaires français. La Suisse dispose d'une enveloppe fédérale et cantonale à allouer aux projets, mais relativement modeste, ce qui se traduit par le déséquilibre des subventionnement accordés aux partenaires suisses et français.

Le projet « PACTE » (programme d'action concerté pour la transition écologique du Grand Genève pour les années 2020-2023) a donc été déposé le 29 mai 2020 : la décision surviendra à la fin 2020, avec un financement rétroactif. La démarche faitière transition écologique servira de fil rouge pour toutes les actions du Grand Genève, notamment le projet d'agglomération, plus spécialement dans sa 5^e génération qui devra être déposée mi-2025. Pour la 4^e génération en cours de travail et qui sera déposée à Berne en juin 2021, la dimension environnementale entre dans le débat en devenant un critère d'analyse de la pertinence des mesures qui seront soumises pour un cofinancement fédéral.

Le projet a pour objectif général de fédérer les initiatives franco-suisse en matière de transition écologique et de mettre en œuvre une stratégie intégrée d'aménagement du Grand Genève, qui servira ainsi de territoire d'expérimentation et pourra inspirer d'autres espaces. Elle s'appuiera au préalable sur un diagnostic détaillé du territoire, une évaluation environnementale et un bilan carbone, une identification des schémas territoriaux et des dispositifs d'interventions initiés par les différents niveaux de collectivités publiques de part et d'autre de la frontière. Cet état des lieux permettra de déboucher sur une convergence des politiques publiques à travers la définition d'objectifs communs et partagés, une charte et sur la définition d'un plan d'actions transfrontalières d'urgence en matière de transition écologique. La Charte (programme TE) pourrait être signée lors des Assises de la transition énergétique (AETE), rendez-vous annuel autour des questions énergétiques (le Grand Genève est co-organisateur avec Bordeaux et Dunkerque) qui devraient se tenir à Genève au début de l'année 2022 (première édition genevoise en 2018). Le plan d'actions sera élaboré à la suite jusqu'à la fin du projet Interreg fin 2022.

Les chefs de file du projet sont la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Canton de Genève. La Région de Nyon est partenaire au même titre que les autres membres du Grand Genève, qui tous participent financièrement et en force de travail.



Cinq domaines de travail (*work package*, WP) :

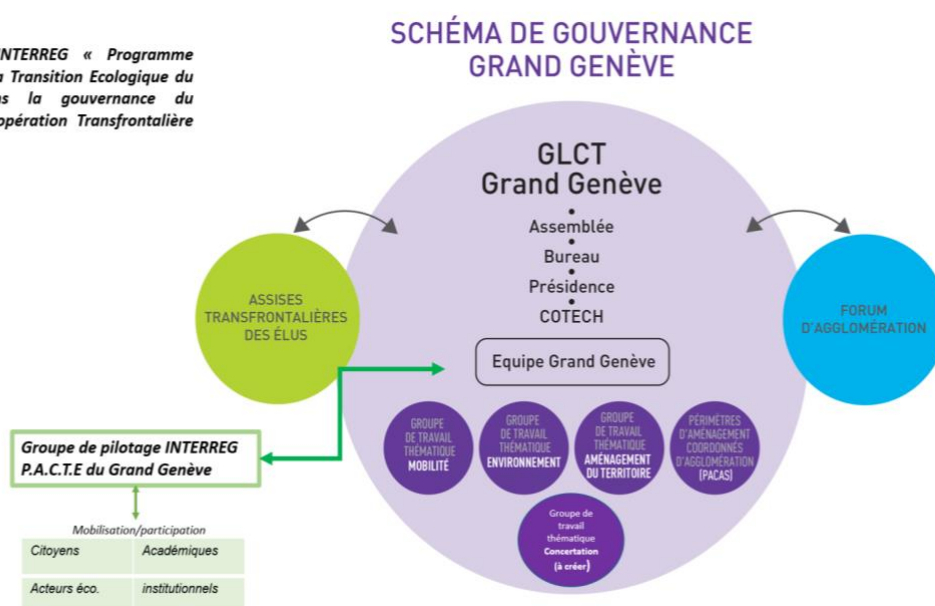
1. WP1 Pilotage de la démarche par les deux co chefs de file qui s'appuient sur les groupes de travail et structures du Grand Genève.
2. WP2 Mobilisation des acteurs : mise au point du programme de concertation des membres du Grand Genève et de différents groupes d'acteurs pour l'élaboration de la charte, et l'ouverture vers la société civile, notamment à travers le Forum d'agglo pour la discussion/concertation autour du programme d'actions (mandats à prévoir). Pilote Pôle métropolitain du genevois français avec l'appui de la Région de Nyon. Ce WP correspond à l'expertise de la Région : mobiliser les réseaux, travailler sur la concertation et la coordination des groupes d'acteurs à l'échelle du Grand Genève avec le concours des partenaires et à l'échelle du district.
3. WP 3 Stratégie et plan d'actions : élaboration d'une évaluation environnementale stratégique pour définir les bases de l'action et de scénarios de déploiement de la transition écologique, ainsi qu'une réflexion sur les rôles des différentes politiques publiques

impliquées dans la démarche (mandats à prévoir). Pilote Les chefs de files, la Région participe au groupe de travail par le biais de la structure de direction technique déjà en place du Grand Genève, le Canton de Vaud porteur des politiques publiques concentre son action dans ce WP.

4. WP 4 Communication et dissémination : organisation d'actions de sensibilisation, « La nuit est belle », le festival Off des Assises de la transition énergétique prévues en 2022 dans le Grand Genève, etc. (mandats à prévoir). Pilote Pôle métropolitain avec l'appui de la Région, cela correspond aussi à ce que nous faisons déjà et qui se trouverait amplifié et approfondi dans le cadre du projet Interreg.
5. WP 5 Gouvernance et mise en œuvre : réflexion sur la gouvernance du Grand Genève et son évolution relativement à la démarche de transition écologique, sur la question d'un éventuel financement d'actions communes, etc. Tous les partenaires du Grand Genève participent.

Les instances politiques décisionnelles sont celles en place pour le Grand Genève, où tous les partenaires sont représentés, y compris la Région de Nyon. Les co-chefs de file techniques (Région Auvergne-Rhône-Alpes et Canton de Genève) pilotent appuyés par l'équipe Grand Genève et ses trois chefs de projets franco-valdo-genevois. Des groupes de travail ad'hoc sont constitués pour les études-mandats, comme cela se fait déjà actuellement.

Intégration du projet INTERREG « Programme d'Actions Concerté pour la Transition Ecologique du Grand Genève » dans la gouvernance du Groupement local de Coopération Transfrontalière du Grand Genève



Financement PACTE 2020-2023

Chaque partenaire, en plus des forces de travail consacrées à la démarche et valorisées dans le tableau ci-dessous, met à disposition un montant pour les études qui doivent être conduites.

France			Suisse		
Dépenses	Euros	Recettes	Dépenses	CHF	Recettes
Ressources humaines 4,8 ETP	945'000		Ressources humaines 1,9 ETP	821'000	
Etudes	530'000		Etudes	500'000	
Total	1'475'000	958'000	Total CHF	1'285'000	200'000
			Total Euros	1'168'180	

Le Canton de Vaud et la Région de Nyon mettent chacun à disposition un budget pour les études de CHF 100'000 sur trois ans. Les techniciens en charge de l'agglomération des différentes collectivités, notamment des questions environnementales, suivent les études dans le cadre de leurs missions, les chefs de file et pilotes des WP renforcent leurs ressources humaines. Pour la Région il n'est pas demandé de ressources humaines supplémentaires.

La Région sera bénéficiaire d'une partie des recettes du fond fédéral pour les projets Interreg (CHF 200'000 demandés), le Canton de Vaud a renoncé à recevoir cette subvention.

Le financement porté par la Région de Nyon est ainsi requis pour trois ans.

WP1 participation aux mandats	40'000	Mandats : établissement programme de concertation et assistance pour le conduire (ateliers, etc.)
WP2 participation aux mandats	45'000	Mandats : évaluation environnementale stratégique, scénarios de transition écologique et assistance pour travailler avec les collectivités sur les objectifs communs des politiques publiques
WP3 participation aux mandats	15'000	Mandats : assistance pour organisation événements, etc.
TOTAL CHF	100'000	33'333/an

La décision de la Commission européenne vis-à-vis du projet déposé, ainsi que celle concernant les recettes potentielles du fond Interreg Suisse surviendront à la fin 2020. Le montant pour la Région pourrait se monter à 50% de l'investissement. Le montant du préavis couvre les dépenses en études pour les trois ans (CHF 33'300/an) et nous permet de les engager déjà à partir de juin 2020. Lorsque nous aurons la décision relative au projet Interreg, incluant le montant pour les recettes, il viendra en déduction des dépenses de la Région. Nous réajusterons ainsi à la baisse le montant à la charge de la Région partir de 2021.

La situation liée au COVID-19 a compliqué les choses : suppression du Conseil intercommunal d'avril, difficulté de réunir les partenaires et d'obtenir des décisions. Mais l'importance et l'urgence de la démarche a toutefois motivé tous les partenaires pour déposer ce projet Interreg.

Communication

Arguments au sujet de l'intérêt de la mesure

Bénéfices pour la Région	La Région participe à des actions et à des réalisations dont les effets sont démultipliés par la synergie financière et de ressources des partenaires. L'urgence climatique n'est plus à démontrer : il faut agir ensemble et vite.
Bénéfices pour les communes	Les communes intègrent leurs actions dans une vision d'ensemble. Elles profitent des ressources allouées pour le projet pour conforter, confronter leurs questionnements et profiter de la dynamique collective.
Bénéfices pour les habitants	Une partie des actions de sensibilisation sera destinée aux habitants, qui pourront aussi jouer un rôle important dans les réseaux de concertation qui intégreront les associations, etc.

Conclusion

Sans le Grand Genève, la Région de Nyon n'aurait pas les ressources financières et humaines pour conduire des démarches de cet ordre sur son territoire et c'est son appartenance au territoire du Grand Genève qui lui permet de participer aux programmes financiers comme Interreg, fonds d'agglomération fédéral, etc. Le Grand Genève démultiplie les efforts de chacun et nous profitons amplement de l'expertise et des moyens mis en œuvre par tous. Devant une certaine forme d'urgence liée à la dégradation de notre environnement, il devient plus important encore de travailler en réseau et de participer à l'effort collectif.

Annexes

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

- vu le préavis du Comité de direction 57-2020 relatif à une demande de crédit de CHF 100'000 pour le financement du Grand Genève 2020, l'investissement se fait par emprunt.
- ouï le rapport de la Commission ad'hoc,
- ouï le rapport de la Commission des finances
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide d'accorder le crédit de CHF 100'000 en faveur du Grand Genève
- d'imputer le montant total de CHF 100'000 sur le compte d'investissement. Ce montant sera amorti sur trois ans dès la 1^{ère} année.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 30 avril 2020 pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Gérald Cretegy
Président

Olivier Haener
Secrétaire